

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Convocations adressées le vendredi 19 septembre 2017

Nombre de délégués titulaires présents : 51

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

**Délégués titulaires présents :**

Monsieur Philippe BRIAND, Président, Madame Marie-France BEAUFILS, Messieurs Serge BABARY, Frédéric AUGIS, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Vice-présidents, Madame Corinne CHAILLEUX, Messieurs Patrick DELETANG, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Jacques LE TARNEC, membres du Bureau, Mesdames Sophie AUCONIE, Martine BELNOUE, Christine BEUZELIN, Françoise DESROUSSEAUX, Florence DRABIK, Sandrine FOUQUET, Martine GARRIGUE, Aude GOBLET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Cécile JONATHAN, Michèle LAUNAY, Francine LEMARIE, Danielle PLOQUIN, Martine POTEL, Dominique SARDOU, Nathalie SAVATON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Nathalie TOURET, Barbara DARNET MALAQUIN, Messieurs Christophe BOUCHET, Jacques CHEVTCHENKO, Thibault COULON, Gérard DAVIET, Emmanuel DENIS, Michel GILLOT, Jean-Paul LAUNAY, Yves MASSOT, Jean-Gérard PAUMIER, Jean-Marc PICHON, Vincent TISON, Didier VALLEE, délégués communautaires.

**Titulaires absents excusés :**

Alain GUILLEMIN a donné pouvoir à Jean-Gérard PAUMIER, Bernard PLAT a donné pouvoir à Martine GARRIGUE, Christian BRAULT a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Nadine NOWAK a donné pouvoir à Alexandre CHAS.

**Désignation de Madame Corinne CHAILLEUX, en qualité de Secrétaire de séance.**

---

**C 17/09/01–INSTITUTIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIEIL.**

---

**Rapporteur :** Monsieur BRIAND, Président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Luc GALLIOT comme représentant titulaire de la métropole à la commission consultative paritaire du SIEIL,

- **DESIGNE** Monsieur Yves MASSOT comme représentant suppléant de la métropole à la commission consultative paritaire du SIEIL.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/02–INSTITUTIONS - COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - MODIFICATIONS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur BRIAND, Président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Mme Solène GIMENEZ, en qualité d'auditrice au sein de la commission « Economie, recherche, tourisme, enseignement supérieur, soutien à la formation professionnelle et à la vie étudiante » en remplacement de Monsieur Alain VIEILLE,

- **DESIGNE** Mme Danielle ROUSSE, en qualité d'auditrice au sein de la commission « Aménagement du territoire, urbanisme, habitat » en remplacement de Mme Emmanuelle PLEE,

- **DESIGNE** M. Michel CABANNE, en qualité d'auditeur au sein de la commission « Mobilités, infrastructures, voiries » en remplacement de M. Alain VIEILLE,

- **DESIGNE** M. Alain VIEILLE, en qualité d'auditeur au sein de la commission « Politiques de la ville et politiques contractuelles » en remplacement de M. Michel CABANNE.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/03–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 19 JUIN 2017, DES ARRETES N° A2017-60 A A2017-82 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI, JUIN ET JUILLET 2017.**

---

**Rapporteur :** Monsieur BRIAND, Président.

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil métropolitain a décidé de confier au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/04–FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES .**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2017, les fonds de concours suivants :

Commune	Objet	Fonds de concours accordés en €
Chanceaux sur Choisille	Fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement	56.741

Druye	Fonctionnement de la halte-garderie	14.364
Fondettes	Aménagement esplanade Grands Champs	168.858
La Membrolle sur Choisille	Fonctionnement multi accueil « Les petites frimousses »	47.715
La Riche	Fonctionnement de la Médiathèque	89.072
	Fonctionnement de la Pléiade	70.276
Luynes	Fonctionnement centre de loisirs	28.000
	Fonctionnement multi-accueil	25.000
	Fonctionnement pôle culturel	26.680
Saint Cyr Loire	Construction bâtiment archives	100.000
	Réhabilitation ancien hôtel de ville	145.000
	Construction d'une tour de chronométrie	8.950
Saint Etienne de Chigny	Rénovation de l'école élémentaire	22.181
Saint Genouph	Fonctionnement du service cantine garderie	16.038
Saint Pierre des Corps	Fonctionnement du centre de santé municipal	20.714
	Fonctionnement de la Piscine municipale	224.195
Savonnières	Construction d'une salle associative	48.287
Tours	Fonctionnement du conservatoire F. Poulenc	1.461.795
	Fonctionnements du Musée des Beaux-arts	687.903
Villandry	Fonctionnement Centre de Loisirs	16.768

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2017, à la commune de Tours, un fonds de concours exceptionnel :

	Objet du Fonds de concours	Montant
Tours	Haut de la rue Nationale	625.000
	Mapping cathédrale St Gatien	84.000
	Bâtiment des Halles	93.000
	Théâtre le Petit Fauchoux	41.000
	Travaux de grosses réparations sur les bâtiments sportifs	95.000
	Centre des congrès Vinci	62.000
Total FDC		1 000 000

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/05–FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES COMMUNALES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2017, les fonds de concours suivants au titre du Fonctionnement des piscines communales :

Communes	Piscine	Montant
Chambray Les Tours	Piscine municipale	50.000
Joué Les Tours	Piscine Jean Bouin Centre aquatique Bulle d'Ô	50.000 50.000
St Cyr sur Loire	Piscine Ernest Watel	50.000
St Pierre des Corps	Piscine municipale	50.000
Tours	Piscine Bozon Piscine des Tourettes	50.000 50.000

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/06–FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE AUPRES DES COMMUNES MEMBRES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE** auprès de la Commune de St Genouph le fonds de concours présenté ci-dessous :

Commune auprès de laquelle est sollicité le Fonds de concours	Objet du Fonds de concours	Montant sollicité par la Métropole
Saint Genouph	Investissement enveloppe 2 St Genouph	82.122

- **ACCEPTTE** que le versement de ce fonds de concours puisse être versé sur 4 exercices, soit de 2017 à 2020, à raison de 20.530,50 € par exercice.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/07–FINANCES - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE POUR L'EXERCICE DE COMPETENCES DEPARTEMENTALES RELATIVES AU SECTEUR SOCIAL ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE GESTION DES ROUTES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de délégation relative aux trois compétences sociales suivantes : Fonds de Solidarité Logement (FSL), aides aux jeunes en difficulté (FDAJ) et actions de Prévention spécialisée, à conclure avec le Département d'Indre et Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention correspondante dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

- **DECIDE** le transfert, au 1er janvier 2018, de la compétence « gestion des routes » sur le territoire de la Métropole, sous réserve de la production du rapport de la CLERCT,

- **DESIGNE** pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Ressources et des Charges Transférées : MM. P. BRIAND, C.GATARD, F. AUGIS, JL. GALLIOT.

**Vote à l'unanimité, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER n'a pas pris part au vote.**

---

**C 17/09/08–FINANCES - TRANSFERTS DE CHARGES 2017 ENTRE LA METROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS (CLET) - FIXATION DES MONTANTS DES CHARGES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** la distinction entre les transferts de charges de Fonctionnement et celles d'Investissement, conformément aux dispositions de la Loi de Finances rectificative pour 2016.

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/09–FINANCES - REFORME DU STATIONNEMENT PAYANT - AFFECTATION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DIT** que les recettes engendrées par le paiement du forfait de post-stationnement reversées à la métropole par les Communes seront affectées aux dépenses relatives aux infrastructures routières, aux circulations douces et à l'accessibilité,

- **PRECISE** que la métropole devra délibérer au sujet de l'affectation de ces recettes chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre ;

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/10–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TITRES IRRECOUVRABLES -  
ADMISSION EN NON-VALEUR.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** l'admission en non-valeur, au titre du budget principal, des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 513,13 €.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/11–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017 - DECISION  
MODIFICATIVE N°2.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont les suivantes :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** **941.877,00 €**

**DEPENSES**

- Charges à caractère général 138.765,14 €

Plusieurs ajustements de crédits sont opérés sur les compétences suivantes :

- Développement économique 205.673,00 €

Il s'agit d'un transfert de crédit du chapitre 65 au chapitre 011 relatif au marketing international à hauteur de 120.000,00 € et de crédits pour un montant de 85.673,00 € pour le règlement des charges de copropriété du site Mame.

- Infrastructures 418.000,00 €

Il s'agit d'un complément de crédit pour le remboursement de dépenses de voiries dans le cadre des conventions de gestion.

- Ordures ménagères - 522.545,86 €

Afin de financer partiellement le complément de dotation aux amortissements, il est nécessaire de diminuer les crédits à hauteur de 522.545,86 €.

- Autres charges 37.638,00 €

Ces crédits concernent notamment l'audit sur la Commande publique et la révision du guide des procédures.

- Charges du personnel 203.000,00 €

Cette inscription a pour objet le recrutement de 2 agents de l'ex-observatoire économique de Touraine et la réintégration d'un agent au sein du pôle enseignement supérieur.

- Autres charges de gestion courante - 686.784,00 €

Dont principalement

- Réimputation en charges à caractère général - 120.000,00 €,
- Subvention complémentaire pour le CCCOD 121.204,00 €
- Réimputation en Investissement des Fonds de concours - 700.988,00 €.

▪ Charges exceptionnelles 39.700,00 €

Il s'agit d'annulation de titres antérieurs.

▪ Amortissements 2.434.273,00 €

Ce crédit correspond à un complément d'amortissement pour un montant de 2.434.273,00 € dont 1.205.227,00 € au titre des ordures ménagères.

▪ Virement à la section d'investissement - 1.187.077,14 €

#### RECETTES

▪ Contributions directes 495.841,00 €

Il s'agit d'un complément de produits issus des contributions directes de Taxe d'habitation à hauteur de 279.000,00 € et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 2017 à hauteur de 216.841,00 €.

▪ Autres produits de gestion courante 67.375,00 €

Il s'agit du loyer annuel des locaux du pôle funéraire situé rue du Général Renault à Tours.

▪ Amortissements 378.661,00 €

Ce crédit correspond à un complément d'amortissement de subventions enregistrées en investissement.

• **SECTION D'INVESTISSEMENT - 888.845,67 €**

#### DEPENSES

Il est procédé aux ajustements de crédits suivants ::

▪ Opérations d'Investissement - 1.267.506,67 €

- Services des ordures ménagères 522.545,86 €

Ces crédits issus du complément de dotation aux amortissements sont affectés à l'opération de l'usine de la Billette.

- Développement économique - 823.265,00 €

Site Pierre et Marie Curie - 300.000,00 €

Réseau métropolitain Haut Débit O7039 837.600,00 €

Crédits transférés de l'opération 170009 -837.600,00 €

FISAC Etudes la Grange - 163.265,00 €

Carrefour Auchan - 360.000,00 €

- Sport - 670.000,00 €

Etudes pour la réalisation d'une patinoire 50.000 €

Fonds de concours piscine de St Avertin - 720.000 €

- Fonds de concours 700.988,00 €

Les crédits initialement prévus en fonctionnement sont réinscrits en Investissement.

- Infrastructures - 403.000,00 €

\* Opérations diverses

- Avenue J. Duclos à Sant Pierre des Corps	- 400.000,00 €
- Enveloppe2 Parçay Meslay	-17.400,00 €
- Rue des Acacias à Parçay Meslay	17.400,00 €
- Dénivelé gare – passerelle fournier	- 3.000,00 €

\* Suivi de la contribution d'Investissement du budget principal au Budget eaux pluviales

Afin de faciliter le suivi des crédits destinés à l'eau pluviale, il est crée une opération spécifique donnant lieu aux écritures suivantes :

Participation Investissement Eaux pluviales	1.221.421,00 €
Crédits transférés de l'opération 170001	- 1221.421,00 €

La part eau pluviale des opérations d'investissement des communes est réaffectée sur cette nouvelle opération spécifique donnant lieu aux écritures suivantes :

- Enveloppe 2 La Riche	- 12.000,00 €
- Enveloppe 2 Parçay-Meslay	- 22.200,00 €
- Enveloppe 2 Saint Cyr sur Loire	- 257.700,00 €
- Enveloppe 2 Saint Pierre des Corps	- 90.600,00 €
- Participation Investissement Eaux Pluviales	382.500,00 €
- Tourisme – Accueil Touristes Villedandry	- 219.106,53 €
- Habitat – Logement privé exercice 2014	- 480.169,00 €
- Développement durable Plan Loire grandeur nature	-115.500,00 €
- Espaces verts végétalisation rocade Nord-Ouest	100.000,00 €
- Equipement – patrimoine de TMVL	120.000,00 €

Il s'agit de la création d'une application informatique.

- Amortissements des subventions transférées 378.661,00 €

**RECETTES**

▪ Opérations	- 142.000,00 €
- Remboursement avance – les 2 croix	200.000,00 €
- Subvention région équipements touristiques	8.000,00 €
- Carrefour Auchan – participation liée à la dépense	- 350.000,00 €
▪ Emprunt	- 1.994.041,53 €

Le solde des dépenses et des recettes de la section d'investissement conduit à une diminution du recours à l'emprunt sur l'exercice de 1.994.041,53 €, ramenant le besoin d'emprunt sur l'exercice à 23.191.369,47 €. Avec la décision modificative N°1, la diminution cumulée du recours à l'emprunt s'élève à 2.966.041,53 €.

▪ Amortissements	2.434.273,00 €
▪ Virement	- 1.187.077,14 €

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/12–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE**, au titre du Budget annexe de l'Assainissement, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 18.016,55 €.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/13–FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°2.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 2 du Budget assainissement pour l'exercice 2017 dont les écritures sont les suivantes :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** **49.237,00 €**

**DEPENSES**

Les créances irrécouvrables et les créances éteintes doivent être comptabilisées sur l'exercice 2017. Afin d'effectuer ces écritures, il est nécessaire de diminuer les crédits du même montant sur le chapitre des charges générales.

▪ Créances irrécouvrables	38.017,00 €
▪ Charges générales	- 38.017,00 €
▪ Amortissements	310.500,00 €

Ce crédit correspond à un complément d'amortissement des réseaux pour un montant de 310.500,00 €.

**RECETTES**

- Amortissements **49.237,00 €**

Ce crédit correspond à un complément d'amortissement de subventions enregistrées en investissement.

Le solde des recettes et des dépenses conduit à une diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 261.263,00 €

- **SECTION D' INVESTISSEMENT** **- 628.365,12 €**

## DEPENSES

Il s'agit d'ajustement de crédits d'opérations d'investissement.

▪ Pont de la Motte	150.000,00 €
▪ Etude raccordement Parçay	- 29.000,00 €
▪ Etude raccordement Rochecorbon	- 150.000,00 €
▪ Station de Chanceaux sur Choisille	20.000,00 €
▪ Transferts effluents secteur ouest A10	- 250.000,00 €
▪ Inspection Vidéo	- 318.602,12 €
▪ Travaux postes	- 100.000,00 €

Et pour l'eau pluviale :

▪ Enveloppe 2 Eau pluviale nouvelle opération 170025	322.000,00 €
▪ Schéma directeur	- 322.000,00 €

Amortissement des subventions 49.237,00 €

## RECETTES

L'ajustement des crédits d'investissement en dépense permet la diminution du recours à l'emprunt.

▪ Autres emprunts	- 677.602,12 €
▪ Virement de la section de fonctionnement	- 261.263,00 €
▪ Amortissements	310.500,00 €

Vote à l'unanimité

---

### C 17/09/14-FINANCES - BUDGET TRANSPORT - EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1.

---

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget transport pour l'exercice 2017 dont les écritures sont les suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 271.623,00 €**

#### RECETTES

- Produits exceptionnels divers 271.623,00 €

Suite à l'adoption du compte rendu à la collectivité de la DSP KEOLIS pour l'exercice 2016, il convient d'enregistrer un trop-perçu au titre de la contribution forfaitaire.

#### DEPENSES

- Charges à caractère général 271.623,00 €

Ces inscriptions de crédits ont pour objet :

- l'équipement de la maison du vélo	20.000 €
- un ajustement des crédits d'études	- 27.314 €
et	
- la régularisation DSP KEOLIS 2016	278.937 €

Suite à l'adoption du compte rendu à la collectivité de la DSP KEOLIS pour l'exercice 2016, il convient de prévoir le versement du partage des recettes qui s'élève à 184.457 et l'intéressement qualité à hauteur de 94.480 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan définitif de l'opération de construction de la première ligne de tramway de l'agglomération Tourangelle a été transmis le 28 avril 2017 par Cité Tram et a été validé par les services financiers de Tours Métropole Val de Loire.

Le règlement des factures ayant continué par Citétram au cours du premier trimestre 2017, des correctifs sont ainsi apportés au Budget primitif avec une diminution du reversement du trop-perçu des avances financières. En contrepartie, les crédits inscrits au compte de travaux sont diminués d'autant.

## RECETTES

- Avances sur commandes d'immobilisations	- 503.000,00 €
---	----------------

## DEPENSES

- Opération tramway - travaux	- 503.000,00 €
-------------------------------	----------------

Vote à l'unanimité

---

### C 17/09/15–FINANCES - APPEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) A LA SOLIDARITE NATIONALE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA.

---

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 10.000 € à la Fondation de France pour témoigner sa solidarité aux victimes de l'ouragan IRMA

Vote à l'unanimité

---

### C 17/09/16–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

---

Rapporteur : Monsieur CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de transformer deux postes d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise et un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien à la Direction de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des inondations,

- **AUTORISE** la transformation d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'attaché territorial en poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à la Direction des systèmes d'information,

- **PRECISE** que ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des effectifs.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/17–TOURISME - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur** : Monsieur BABARY, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public de l'office de tourisme métropolitain pour l'année 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/18–TOURISME - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS METROPOLITAINS DE SAINT-AVERTIN ET DE SAVONNIERES.**

---

**Rapporteur** : Monsieur BABARY, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public des campings métropolitains de Saint-Avertin et de Savonnières pour l'année 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/19–TOURISME - RAPPORT 2016 DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME.**

---

**Rapporteur** : Monsieur BABARY, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le rapport 2016 du représentant de la Métropole au conseil d'administration de la SPL Tours Val de Loire Tourisme.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/20–TOURISME - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME - SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME.**

---

**Rapporteur :** Monsieur BRIAND, Président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de l'office de tourisme métropolitain, la SPL Tours Val de Loire Tourisme.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/20BIS–CULTURE - FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE - CONVENTION TOURS METROPOLE CHU ET MAGIE A L'HOPITAL.**

---

**Rapporteur :** Monsieur DE OLIVEIRA, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de la convention établie entre le CHU de Tours, Tours Métropole et Magie à l'hôpital

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/21–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF DE LA GLORIETTE.**

---

**Rapporteur :** Madame BEAUFILS, vice-Présidente.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public du Golf de la plaine de la Gloriette pour l'année 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/22–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DU CARRE D'Ô.**

---

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

**Rapporteur :** Madame BEAUFILS, vice-Présidente.

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public du Centre aquatique du Carré d'Ô pour l'année 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/23–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC.**

---

**Rapporteur :** Madame BEAUFILS, vice-Présidente.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public du Centre aquatique du Lac pour l'année 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/24–SPORT - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC.**

---

**Rapporteur :** Madame BEAUFILS, vice-Présidente.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/25–HABITAT - ADOPTION DU 3EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE 2018-2023.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de Tours Métropole Val de Loire,

- **DECIDE** de transmettre, pour information, le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 aux personnes morales associées à son élaboration,

- **DIT** que les crédits correspondant à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2018-2023 seront prévus au Budget 2018 et suivants.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/26–HABITAT - APPROBATION DE LA CESSIION DES ACTIONS DE L'ESH LA TOURANGELLE DETENUES PAR L'OPH TOUR(S) HABITAT AU PROFIT DES SOCIETES SEMIVIT ET SEM MARYSE BASTIE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la cession des 58.885 actions de l'ESH La Tourangelle détenues par l'OPH Tour(s) Habitat au profit de :
  - la SEM Maryse Bastié à hauteur de 44.164 actions au prix de 1.090.679,42 euros ;
  - la SEMIVIT à hauteur de 14.721 actions au prix de 363.551,58 euros.
- **AUTORISE** en conséquence, le conseil d'administration de l'OPH Tour(s) Habitat à procéder, en application de l'article R. 421-3 du Code de la construction et de l'habitation, à la cession des 58.885 actions de l'ESH La Tourangelle.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/27-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE - COMMUNE DE PARÇAY MESLAY.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :** de soumettre à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble du territoire communal de Parçay-Meslay.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/28-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE - COMMUNE DE LA RICHE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :** de soumettre à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble du territoire communal de La Riche.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/29-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - ARRET DU PROJET.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :**

- 1 – d'approuver le bilan de la concertation présenté,
- 2 - d'arrêter le projet de révision « allégée » n° 1 du plan local d'urbanisme de Chanceaux-sur-Choisille tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 3 – de soumettre pour avis le projet de révision allégée n°1 du PLU, lors d'un examen conjoint de l'Etat, de la métropole et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/30–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE NOTRE-DAME-D'OE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Notre Dame d'Oé,

- **APPROUVE** le dossier de Déclaration de Projet n°1 PLU de Notre Dame d'Oé tel qu'il est annexé à la présente et décide de mettre en conséquence en compatibilité ce PLU.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie de Notre Dame d'Oé pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/31–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - MODIFICATION N°2 DU PLU DE FONDETTES - APPROBATION DU PLU.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Fondettes.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/32–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU PLU DE VILLANDRY - MISE EN DEBAT DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE**, de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme engagée.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/33–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - ELABORATION DU PLU DE PARÇAY-MESLAY - APPROBATION DU PLU.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'approuver le Plan local d'urbanisme de la commune de Parçay-Meslay.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la métropole et en mairie de Parçay-Meslay pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/34—AMENAGEMENT URBANISTIQUE - INSTAURATION DES PERIMETRES DE DPU- COMMUNE DE PARÇAY-MESLAY.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :**

- d'instituer le DPU sur les zones urbaines et à urbaniser telles qu'elles figurent aux plans du Règlement-Document graphique du PLU approuvé de la commune de Parçay-Meslay, annexé à la délibération d'approbation de ce PLU en date du 25 septembre 2017,

- délègue l'exercice de ce droit à la commune de Parçay-Meslay, ainsi que le droit de priorité, sur les zones U et AU, à l'exception des zones concernant les zones d'activités de compétence métropolitaine répertoriée en zones UY, UYa, UYh, 1AUYi, 1AUYs, 1AUYt .

- **PRECISE QUE:**

- conformément à l'article R151-52, 7°, du code de l'urbanisme, le périmètre d'application du DPU figurera en annexe au PLU,

- la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R.211-2 et R.211-3 du Code de l'Urbanisme, et que les frais induits seront imputés sur le budget principal de la métropole.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/35—ENVIRONNEMENT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA QUALITE ET AU PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS EXERCICE 2016.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, Vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le rapport annuel relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers sur l'exercice 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/36–DEVELOPPEMENT DURABLE - FONDS DE CONCOURS PLAN CLIMAT.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2017, les fonds de concours Plan Climat pour un montant total de 17 000 € au titre de l'investissement et de 6 175,97 € au titre du fonctionnement.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/37–DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESION AU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAIN.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'adhésion au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour un montant de 8 500 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet objet,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie MÉTAIS en qualité de représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Syndicat Mixte.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/38–ENERGIE - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DE LA COMPETENCE CREATION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PRECISE** que le périmètre confié au SIEIL au titre de l'exercice de la compétence « création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » est étendu, à sa demande, à la ville de Tours.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/39–ENERGIE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR DU QUARTIER DE LA RABATERIE A SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CONCESSION.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** : l'avenant n°1 modifiant la convention de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur du quartier de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps.

- **AUTORISE** : le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/40–ENERGIE - PROGRAMME DE TRAVAIL ET D'ECHANGES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET EDF COMMERCE CENTRE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** : le Président ou son représentant à signer le programme de travail et d'échanges entre Tours Métropole Val de Loire et EDF Commerce Centre Val de Loire, ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/41– ENERGIE - FONDS DE CONCOURS MUTATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX 2017.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE** : un fonds de concours aux communes suivantes :

	Montant des opérations éligibles en € HT	Autres subventions sollicitées	Reste à charge de la commune	Fonds de concours Tour(s)plus
<b>Ballan-Miré</b>	37 298 €	0	37 298 €	<b>10 129 €</b>
<b>Luynes</b>	36 202 €	0	36 202 €	<b>7 167 €</b>
<b>Parcay-Meslay</b>	77 065 €	0	77 065 €	<b>22 815 €</b>
<b>Rochecorbon</b>	121 580 €	0	121 580 €	<b>45 740 €</b>
<b>Saint Genouph</b>	38 438 €	14 300 €	24 138 €	<b>8 564 €</b>
<b>Villandry</b>	26 643 €	0	26 643 €	<b>5 585 €</b>
<b>Total</b>	<b>337 226 €</b>	<b>14 300 €</b>	<b>322 926 €</b>	<b>100 000 €</b>

- **AUTORISE** le président ou le vice-président délégué à signer tout document correspondant à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/42–ENERGIE - PERCEPTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Tours métropole Val de Loire à maintenir les modalités actuelles pour la perception de la TCCFE pour l'année 2018 en accord avec le SIEIL,

- **DEMANDE** à Tours métropole Val de Loire de poursuivre le travail engagé avec le SIEIL visant à définir les nouvelles modalités de perception de la TCCFE, dans l'objectif de délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/43–EAU - ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - EXERCICE 2016.**

---

**Rapporteur :** Monsieur RITOURET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Métropole pour l'exercice 2016.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/44–EAU - ASSAINISSEMENT - DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE FONDETTES, LUYNES ET SAINT ETIENNE DE CHIGNY - PROROGATION PAR AVENANT DU CONTRAT DE DSP EN COURS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur RITOURET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** la prorogation, par avenant, de deux mois du contrat de délégation de service public (DSP) conclu entre l'ancien Syndicat des eaux (SIVOM) de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny et VEOLIA CFSP, soit jusqu'au 30 novembre 2017,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/45–EAU - ASSAINISSEMENT - REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - MODALITES DE REVERSEMENT - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur RITOURET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, précisant les modalités et l'échéancier de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président Délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C 17/09/46–EAU - FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES - ADHESION DE LA METROPOLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur RITOURET, Vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies pour les compétences Cycle de l'eau et Numérique - Infrastructures de communications électroniques,

- **PRECISE** que le montant de la cotisation pour la compétence Cycle de l'eau, fixé pour l'année 2017 à 7 300,00 Euros, sera financé par le Budget annexe de l'eau,

- **PRECISE** que le montant de la cotisation pour la participation à l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement, fixé pour l'année 2017 à 3 800,00 euros, et le coût de la participation à France eau publique, fixé pour l'année 2017 à 5 085,00 Euros seront financés par le Budget annexe de l'assainissement,

- **PRECISE** que le montant de la cotisation pour la compétence Numérique – Infrastructures de communications électroniques, fixé pour l'année 2017 à 4 800,00 Euros, sera financé par le Budget principal,

- **DESIGNE** pour représenter la collectivité aux instances de la FNCCR Monsieur RITOURET comme titulaire et Monsieur GUILLEMIN comme suppléant,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

**Clôture de la séance à 22 heures 30.**

**Le Directeur Général des Services,**



**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**